

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MAI 2026 à 19h00

L'an deux mille vingt-six, le lundi 18 mai, le conseil municipal de la commune de LA CHAUSSEE-ST-VICTOR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la Présidence de monsieur Stéphane BAUDU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : mardi 12 mai 2026.

PRÉSENTS : M. Stéphane BAUDU, Maire, Mme Catherine GOUFFAULT, M. Philippe DUMAS, Mme Marie-Claude DUPOU, M. Bernard BASTIAN, Mme Audrey ARDOUIN-NAURAS, M. Yves BALDERAS, Adjoints, Mme Elisabeth PERINET, M. Pascal VOISIN, Mme Sylvie LAFON, M. Gilles BESSONNET, M. Dominique STEINMETZ, M. Franck PÉRION, Mme Valérie RACAULT, M. Thierry GONZALEZ, Mme Cécile ALET, M. Serge DOS SANTOS, M. Nicolas PASCAL, Mme Louisa EL BOURJI-FIRMIN, M. Alexis DELAHAYE, M. Thibaud BARRANDON, Mme Virginie BOUILLAT, Mme Carole LEGAND, Mme Gwendoline DUPONT, M. Léo LEGRAS.

POUVOIRS : Mme Agnès DAUDIN à M. Alexis DELAHAYE
Mme Anaël RAMOS à M. Stéphane BAUDU

SECRÉTAIRE : M. Dominique STEINMETZ

QUORUM : 14

PRESENTS : 25

VOTANTS : 27

Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

procès-verbal de la séance du mardi 7 avril : adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2026/23: RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le règlement intérieur du conseil municipal.

DELIBERATION N° 2026/24 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITÉ DE JUMELAGE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés désigne :

- Monsieur Yves BALDERAS
- Monsieur Franck PERION
- Monsieur Alexis DELAHAYE
- Monsieur Léo LEGRAS
- Monsieur Thibaud BARRANDON

Comme représentants de la commune au comité de jumelage.

DELIBERATION N° 2026/25 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU COMITÉ DES FÊTES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés désigne :

- Monsieur Yves BALDERAS
- Monsieur Franck PERION
- Monsieur Gilles BESSONNET

Comme représentants de la commune au comité des fêtes.

DELIBERATION N° 2026/26 : PROJET DE LOI DE DECENTRALISATION – SITUATION DES SYNDICATS D'ENERGIE MOTION RELATIVE A LA COMPETENCE « DISTRIBUTION D'ELECTRICITE »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve la motion d'alerte relative à l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité » au sein du bloc communal (communes et groupements).

DELIBERATION N° 2026/27 : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC LA SOCIETE ENEDIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Approuve la convention de servitudes.
- Autorise monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

DELIBERATION N° 2026/28 : NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Désigne monsieur Bernard BASTIAN comme correspondant défense.

DELIBERATION N° 2026/29 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS D'ÉCOLES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés désigne :

- Monsieur Alexis DELAHAYE pour siéger au conseil d'école élémentaire et Madame Gwendoline DUPONT pour siéger au conseil d'école maternelle comme membres titulaires et madame Virginie BOUILLAT comme suppléante.

DELIBERATION N° 2026/30 : TARIFS GARDERIE ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve les tarifs garderie pour l'année scolaire 2026-2027.

DELIBERATION N° 2026/31 : TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2026 – 2027.

DELIBERATION N° 2026/32 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DES ÉCOLES PUBLIQUES OU PRIVÉES SOUS CONTRAT - FORFAIT COMMUNAL - Année scolaire 2025/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve la participation de la commune aux frais de scolarité des élèves domiciliés à La Chaussée Saint-Victor et fréquentant les classes élémentaires des écoles publiques ou privées sous contrat, hors commune,.

DELIBERATION N° 2026/33 : CRÉANCE ADMISE EN NON VALEUR PAR LE SERVICE DE GESTION COMPTABLE (SGC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- autoriser l'admission en non-valeur de la créance d'un montant de 2 870,15 euros correspondant à un sinistre causé par un tiers.

DELIBERATION N° 2026/34 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- consent une délégation à M. le Maire pour admettre en non-valeur les créances irrécouvrables d'un montant égal ou inférieur à 200 € maximum.
- approuve que M. le Maire rendra compte au moins une fois par an de ses décisions au conseil municipal au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur et les motifs ayant présidé à cette admission et de tenir à la disposition du conseil municipal les pièces produites à l'appui de la demande d'admission en non-valeur présentée par le comptable public.
- maintient les autres dispositions de la délibération n° 2026/10 du 21 mars 2026 approuvant la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, qui sont inchangées.

DELIBERATION N° 2026/35 : GARANTIE D'EMPRUNT POUR UNE OPÉRATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SUR LE SITE DE L'ANCIEN JARDILAND (38 LOGEMENTS – OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LOIR ET CHER)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Autorise la garantie à hauteur de 50 % de l'emprunt que l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LOIR ET CHER, contracte auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 5 640 345 €, selon les conditions exposées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de garantie communale.

DELIBERATION N° 2026/36 : CREATION ET COMPOSITION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL LOCAL (CST)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Crée un Comité Social Territorial local ;
- Fixe le nombre de représentants titulaires du personnel siégeant au CST local à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;
- décide du maintien du paritarisme numérique au sein du CST local en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel et suppléants ;
- Autorise le recueil par le CST local de l'avis des représentants de la collectivité.

DELIBERATION N° 2026/37 : ELECTIONS PROFESSIONNELLES DELEGATION DE SIGNATURE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Donne, dans le cadre des élections professionnelles pour l'année 2026, une délégation de signature « Spéciale Elections Professionnelles » au Directeur Général des Services et à la responsable des Ressources humaines ;
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

DELIBERATION N° 2026/38 : ELECTIONS PROFESSIONNELLES AUTORISATION DU MAIRE A ESTER EN JUSTICE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Autorise le Maire à représenter le Conseil Municipal pour tout litige relatif aux élections professionnelles et à faire appel à un avocat en cas de besoin.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette décision.

DELIBERATION N° 2026/39 : RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE Modification de la délibération n° 2025/064 du 16 décembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- De modifier la création de cet emploi ;
- D'autoriser le Maire à le remplacer par un emploi d'un mois sur le grade d'adjoint technique ;
- De conserver la création d'un emploi d'un mois sur le grade d'adjoint administratif.

DELIBERATION N° 2026/40 : INDEMNITE DE MANIEMENT DE FONDS DES REGISSEURS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Instaure l'indemnité de maniement de fonds telle que présentée ci-dessus ;
- Inscrit les crédits correspondants au budget.

DELIBERATION N° 2026/41 : PROPOSITION AUX SERVICES FISCAUX D'UNE LISTE DE CONTRIBUABLES POUR LA CONSTITUTION D'UNE COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- Se prononce favorablement sur la liste de 32 noms de contribuables jointe en annexe, liste qui sera proposée aux services fiscaux pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

